

Mémoire de citoyen

La citoyenneté québécoise : symbolique et ambiguïté dans le programme CCQ

Présenté au

Comité consultatif sur les enjeux constitutionnels du Québec au sein de la fédération
canadienne

Par David Santarossa, Enseignant et chercheur



Juillet 2024

La citoyenneté québécoise : symbolique et ambiguïté dans le programme CCQ

Par David Santarossa

Dans le contexte actuel du Québec, les questions entourant l'identité et la citoyenneté québécoise revêtent une importance cruciale. En tant qu'enseignant et chercheur en éducation, je constate quotidiennement les défis auxquels sont confrontés mes élèves du secondaire, notamment en ce qui concerne leur identité citoyenne et culturelle. Ce texte vise à explorer les implications et les arguments en faveur de l'inscription de la citoyenneté québécoise dans la constitution, ainsi que d'autres enjeux clés concernant l'éducation et l'autonomie provinciale face aux politiques fédérales.

1. L'inscription de la citoyenneté québécoise dans la constitution

À partir de l'année scolaire 2024-2025, le cours Éthique et culture religieuse ne sera plus donné dans les classes québécoises, il sera plutôt remplacé par le cours Culture et citoyenneté québécoise. Dans son volet « citoyenneté québécoise », le cours portera notamment sur l'identité, les rôles sociaux, la participation citoyenne, les lois québécoises, la laïcité, etc. Pourtant, comme je l'ai déjà montré avec mon collègue François Côté, « En droit par exemple, il existe seulement la citoyenneté canadienne, la québécoise n'existe pas explicitement. La nécessité d'une définition plus élaborée de cette citoyenneté s'impose dès lors qu'on cherche à donner un cours sur la citoyenneté québécoise » (Côté, Santarossa, 2022). En effet, comme la citoyenneté québécoise n'est pas clairement définie sur le plan juridique, le travail de l'enseignant dans le cadre de ce cours est essentiellement symbolique. Cela a par ailleurs pour conséquence de créer une ambiguïté quant à l'identité et à l'appartenance des Québécois au sein de la fédération : on peut bien parler de citoyenneté québécoise, mais dans les faits, ils sont des citoyens canadiens. Cela est d'autant plus vrai pour les néo-Québécois. En effet, les immigrants arrivent au Canada, mais d'un autre côté ils sont des Québécois, car le Québec est une société distincte. Il serait important et même urgent de lever cette ambiguïté.

Par ailleurs, l'une des visées du cours Culture et citoyenneté québécoise est la reconnaissance de soi (Gouvernement du Québec, 2023), qui serait un préalable à la

discussion démocratique. Il apparaît impossible de respecter cette visée si la citoyenneté québécoise est seulement symbolique.

De plus, l'une des parties de l'exercice de la citoyenneté québécoise est la défense de la particularité québécoise dans la fédération, ce qui inclut notamment le respect des champs de compétence entre le provincial et le fédéral. En définissant clairement les droits et responsabilités des citoyens québécois à travers une citoyenneté distincte, les jeunes Québécois auraient et connaîtrait davantage de leviers juridiques pour protéger et promouvoir leurs intérêts, tant sur le plan culturel que politique.

Consolidation de l'identité nationale

Si la citoyenneté québécoise venait à être reconnue sur le plan juridique, elle ne serait pas seulement un symbole, mais aussi un outil pour consolider l'identité nationale québécoise. Elle permettrait de reconnaître et de valoriser pleinement les spécificités historiques, linguistiques et culturelles qui définissent le Québec. Cette reconnaissance constitutionnelle renforcerait la fierté de tous les Québécois pour leur héritage et favoriserait un sentiment d'appartenance fort, essentiel pour le vivre-ensemble harmonieux. Dans les derniers temps, plusieurs articles ont paru dans les médias qui laisse présager qu'il y a une ambiguïté concernant ce que signifie être québécois (Lisée, 2024). Selon certains membres de communautés culturelles, le terme en serait un ethnique, alors qu'il a en réalité une portée citoyenne, historique et culturelle. Le fait d'inscrire dans une constitution la citoyenneté québécoise lèverait, à nouveau, cette ambiguïté.

En résumé, l'inscription de la citoyenneté québécoise dans la constitution représente une étape cruciale vers la reconnaissance pleine et entière de l'identité et de l'autonomie du Québec. Cela contribuerait surtout à résoudre certaines ambiguïtés actuelles et faciliterait l'éducation citoyenne des Québécois.

2. Politique de convergence culturelle

La promotion d'une politique de convergence culturelle représente un enjeu important pour affirmer et préserver l'identité distincte du Québec.

Reconnaissance de la spécificité culturelle québécoise

Le Québec possède une culture riche et diversifiée, résultant de son histoire unique et de ses interactions avec diverses influences. Une politique de convergence culturelle doit d'abord reconnaître cette spécificité culturelle en mettant en valeur la langue française, les arts, la littérature, et d'autres aspects qui définissent le patrimoine culturel québécois (Rousseau, 2021). Cela permet non seulement de préserver et de promouvoir cette richesse culturelle, mais aussi de renforcer l'identité nationale québécoise.

À l'heure actuelle, le ministre de l'Éducation Bernard Drainville entend mettre de l'avant une réforme dans l'apprentissage du français. Il souhaite en ce sens « En plus de la littérature québécoise, puiser dans la culture d'ici avec la chanson, le théâtre, le cinéma ou les séries télé pour enseigner les notions de français » (Pilon-Larose, 2024). Sans la nommer comme tel, le ministre a en tête quelque chose comme une politique de convergence culturelle autour des œuvres de la culture québécoise. Ce désir de transmettre des œuvres de la culture québécoise demeure flou sans inscrire cette spécificité dans une constitution. Les initiatives du Gouvernement du Québec se multiplient pour assurer sa pérennité culturelle, mais le tout manque de cohérence et c'est grâce à une politique de convergence culturelle qu'une cohérence pourrait émerger. Surtout, le modèle d'intégration serait clair pour tous les Québécois, qu'ils soient actuels ou futurs.

Continuité historique et adaptation contemporaine

La politique de convergence culturelle doit également souligner la continuité historique du Québec tout en reconnaissant sa capacité à évoluer et à s'adapter aux défis contemporains. Cela signifie valoriser les traditions et les pratiques culturelles qui ont façonné le Québec tout en encourageant l'innovation et la créativité artistique. En intégrant ces deux dimensions, le Québec peut affirmer sa place unique au sein du paysage culturel mondial.

3. Empiètement fédéral dans les compétences provinciales

L'investissement massif du gouvernement fédéral dans les études postsecondaires à travers les Chaires de recherche du Canada soulève des préoccupations significatives quant à l'autonomie du Québec et à la liberté académique des chercheurs.

Impact sur l'autonomie provinciale

Comme nous le savons, l'éducation est un champ de compétence provinciale. Pourtant, le gouvernement fédéral investit massivement dans les universités par le biais du ministère Innovation, Sciences et Développement économique. Les trois agences subventionnaires fédérales (CRSH, CRSNG et IRSC) avaient un budget d'exploitation combiné annuel qui s'élevait à 3,5 milliards de dollars en 2019-2020 (Bernadet, Charbonneau, 2022). Sans pour autant tomber dans le cynisme du tout à l'argent, nous savons que les budgets de recherche sont fortement convoités par les étudiants et les professeurs. Une préoccupation majeure concerne les conditions attachées à ces investissements, telles que les quotas de diversité imposés aux chercheurs. Ces quotas peuvent être perçus comme une intrusion dans la liberté académique et le processus de sélection des chercheurs au Québec. Nous l'avons notamment vu avec ce professeur de McGill qui s'était vu refuser une bourse parce qu'il engageait ses étudiants uniquement sur la base du mérite et non en fonction de la diversité de ceux-ci (Higgins, 2021). De plus, les contraintes réglementaires imposées par le fédéral par le biais de ses programmes de Chaires de recherche forcent la main des corps professoraux. Ceux-ci doivent modifier les processus d'embauche, d'évaluation, d'octroi de la permanence, de titularisation, de dégrèvement d'enseignement, d'octroi de fonds de recherche internes, etc.

Enjeux de loyauté et d'orientation idéologique

Un autre élément perturbant est que le gouvernement fédéral exige des chercheurs qu'ils adhèrent à certaines orientations idéologiques ou politiques pour bénéficier de ses financements, notamment en obligeant les chercheurs à adhérer à une vision très étroite de l'équité, la diversité et l'inclusion (Gouvernement du Canada, 2012). Cela suscite des inquiétudes quant à la liberté académique et à l'indépendance intellectuelle des chercheurs québécois qui devraient pouvoir mener leurs recherches sans ingérence politique. Le Québec, en tant que société distincte avec ses propres valeurs et priorités, pourrait se retrouver en désaccord avec certaines politiques fédérales imposées par le biais de ces investissements.

En bref, les chaires de recherche du Canada représentent une forme d'investissement fédéral important dans les institutions postsecondaires à travers le Canada. Cependant, cet

investissement peut être perçu comme un empiétement dans les compétences provinciales, particulièrement en éducation et en recherche, des domaines traditionnellement sous la juridiction provinciale. Pour le Québec, qui place une haute valeur sur son autonomie politique et culturelle, ces initiatives fédérales soulèvent des questions quant à l'autonomie provinciale et à la capacité de décider des orientations stratégiques en matière d'éducation et de recherche.

Conclusion

L'inscription de la citoyenneté québécoise dans la constitution est cruciale pour clarifier et renforcer l'identité québécoise. Actuellement, la citoyenneté québécoise est essentiellement symbolique, ce qui crée une ambiguïté quant à l'appartenance des Québécois. La reconnaissance constitutionnelle de cette citoyenneté permettrait de consolider l'identité nationale, de protéger les intérêts culturels et politiques du Québec, et de promouvoir une politique de convergence culturelle. Elle assurerait également une meilleure défense des compétences provinciales face à l'empiétement fédéral, garantissant ainsi l'autonomie du Québec et la liberté académique de ses chercheurs.

Bibliographie

- Bernadet, Arnaud, Charbonneau, François. (2022, janvier 26). *Deux poids, deux mesures*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/664779/liberte-de-la-recherche-deux-poids-deux-mesures>
- Côté, François, Santarossa, David. (2022 Septembre). *Du programme d'éthique et culture religieuse à celui de Culture et citoyenneté québécois : Bilan des critiques et perspectives d'avenir*. Institut de recherche sur le Québec. https://irq.quebec/wp-content/uploads/2022/09/Cahier_de_recherche-ECR_CCQ-sep2022.pdf

Gouvernement du Canada, C. de recherches en sciences humaines. (2012, mai 11). *Conseil de recherches en sciences humaines*. https://www.chairs-chaire.gc.ca/programme-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx

Gouvernement du Québec. (2023). *Programme Culture et citoyenneté québécoise*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/pfeq/primaire/programmes/PFEQ-culture-citoyennete-quebecoise-Secondaire.pdf>

Higgins, M. (2021). *Minority professor denied grants because he hires on merit* : « People are afraid to think » | *National Post*. <https://nationalpost.com/news/canada/minority-professor-denied-grants-because-he-hires-on-merit-people-are-afraid-to-think>

Lisée, J.-F. (2024, février 24). *Identité anti-québécoise*. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/807840/identite-anti-quebecoise>

Pilon-Larose, H. (2024, juin 10). Réforme de l'enseignement du français : Les orientations de Bernard Drainville. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2024-06-10/reforme-de-l-enseignement-du-francais/les-orientations-de-bernard-drainville.php>

Rousseau, G. (2021). Convergence culturelle et légistique : Pour un modèle québécois d'intégration distinct consacré par une loi-cadre. *Canadian Journal of Law and Society* / *La Revue Canadienne Droit et Société*, 36(2), 339-357. <https://doi.org/10.1017/cls.2021.21>